

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE DI SUSTEGNU À L'ASSOCCIU "FIURA
MOSSA" RILATIVA À A CREAZIONE DI U STUDIU
D'ARRIGISTRAMENTU È DI MISCHJERA
PRUFESSIUNALE PÈ A DUPPIERA IN LINGUA CORSA
(Prugramma 4423 CULTURA INVESTIMENTU)
CONVENTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION "FIURA
MOSSA" RELATIVE A LA CREATION D'UN STUDIO
D'ENREGISTREMENT ET DE MIXAGE PROFESSIONNEL
CONSACRE AU DOUBLAGE EN LANGUE CORSE
(Programme 4423 CULTURE INVESTISSEMENT)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, collectivité « chef de file » en matière d'action culturelle, soutient les structures culturelles et les établissements cinématographiques du territoire dans le but :

- De donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture
- De donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres
- De favoriser la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde
- De permettre le rayonnement de la culture corse
- De soutenir la structuration des filières
- De favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques

En vue de réaliser ces grands objectifs définis par délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne le financement du projet de studio d'enregistrement et de mixage professionnel consacré au doublage en langue corse de l'association FIURA MOSSA à Bastia.

1. PREAMBULE

La feuille de route Culture, approuvée par l'Assemblée de Corse en 2017, a acté un certain nombre de fondamentaux sur lesquels bâtir la politique culturelle de la Collectivité de Corse :

Il n'est pas juste d'opposer, économie et culture : Il existe, et nous devons l'accompagner, une économie de la culture, où celle-ci ne se marchandise pas, mais où les entreprises culturelles se développent comme un secteur à part entière de notre économie... et qui portent en elles les valeurs qui garantissent un développement maîtrisé et porteur de richesses...

La rentabilité n'est pas que financière et le progrès ce n'est pas écraser, ce n'est pas tourner le dos. Le progrès, c'est, ontologiquement, être des humains, se parler, écouter, comprendre et s'enrichir mutuellement.

La Culture, c'est aussi un facteur de développement économique important, générateur d'activités, d'emplois et d'attractivité pour l'île, tout en posant comme principes qu'il existe des activités humaines qui ne sauraient être réduites à une simple dimension marchande et que l'on ne doit pas confondre prix et valeur...

Notre Langue est le fil conducteur de la permanence du peuple dans une tradition dynamique et vivante... Une tradition vivante qui, ayant fait le choix, aujourd'hui, de ce qui fait sens au cœur d'elle-même, de son essence, comme le diraient Unamuno ou Josep Trueta, crée, innove, transforme et dessine les contours de son avenir.

La Corse a besoin d'une politique d'investissement en matière culturelle : Inciter à créer en langue corse, trouver de nouveaux moyens de financement, appuyer la diffusion des œuvres, accompagner la transition numérique et les nouveaux modes de consommation des biens culturels sont des enjeux qui se retrouvent dans toutes les filières.

La création audiovisuelle et cinématographique insulaire, aujourd'hui riche et diversifiée, est le fruit de la politique volontariste de la Collectivité de Corse. L'écosystème créé depuis quelques années et renforcé depuis 2016, compte aujourd'hui un volet important dédié à la création avec le fonds d'aide à la création et les « fabrique culturelle », un volet promotion et diffusion avec le Corsica Pôle tournages, des festivals de cinéma sur tout le territoire, une chaîne de télévision de plein exercice Via Stella, une chaîne de proximité Via Télépaese, une plateforme V&D ALLINDÌ qui permettent de donner à voir toute cette production insulaire et un réseau de salles de cinéma performant.

Le rapport qui vous est présenté s'inscrit dans la construction de cet écosystème et traduit cet engagement de la Collectivité de Corse à soutenir des projets qui répondent à notre volonté de soutenir la culture, la langue corse, mais également l'économie et l'emploi, au travers de projets innovants qui permettent également à la filière audiovisuelle de se développer dans un écosystème complet.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES L'ASSOCIATION FIURA MOSSA

L'association FIURA MOSSA a été créée en 2010 pour promouvoir la langue corse à travers le doublage audiovisuel de dessins animés et de films, ainsi que la traduction d'ouvrages littéraires ou artistiques.

Le but de cette association est d'encourager le bilinguisme dans la société et plus particulièrement auprès de la jeunesse en proposant des programmes audiovisuels de qualité en langue corse.

Grâce au concours de la Collectivité de Corse, par le biais notamment de la direction de la langue corse, l'association FIURA MOSSA a pu réaliser, entre autres, le doublage de 26 épisodes de la série « Yakari », 20 épisodes de la série « Leonardu » et du long métrage « U Cantu di mare » puis leurs éditions en DVD et des projections en salle de cinéma à destination des scolaires.

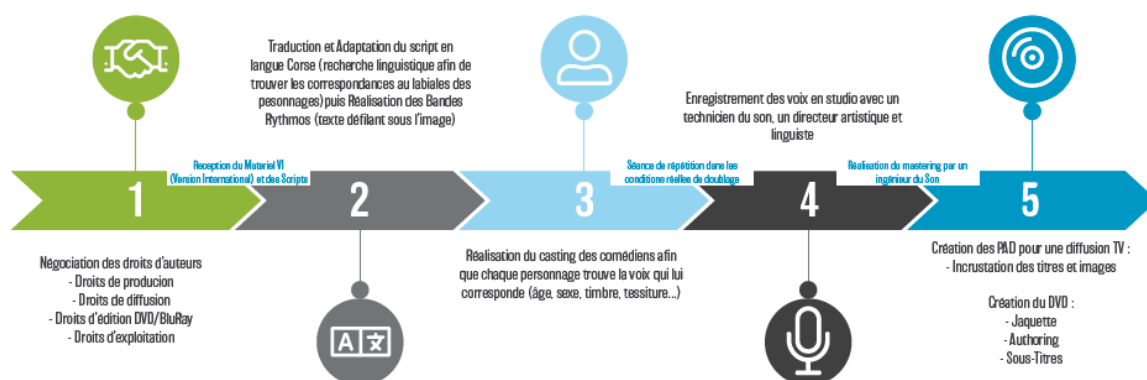
Dans le cadre des orientations du « Pianu 2020 » l'association bénéficie d'une convention pluriannuelle 2020-2022 avec la Collectivité de Corse - direction de Langue corse (votée par l'Assemblée de Corse) destinée à soutenir le développement durable de la langue corse dans la vie publique, culturelle et sociale. En effet, le « Pianu 2020 » propose d'encourager la diversification des programmes en langue corse et l'accès aux films en langue corse et par ce biais soutient des projets dans le domaine de l'audiovisuel via tous supports media et multi media.

Dans le cadre de cette convention l'association FIURA MOSSA s'est engagée, pour une aide annuelle de 68 000 € attribuée par la Collectivité de Corse - Direction de la langue corse, à proposer 200 mn de programmes doublés en langue corse par an. Ces programmes doivent être diversifiés et s'adresser à tous les publics. Ils concernent prioritairement le doublage de longs métrages, de moyens métrages, de

courts métrages et de séries en langue corse en vue de constituer un corpus d'œuvres.

En 2020, FIURA MOSSA a obtenu l'autorisation de doublage du film TERMINATOR 2 qui devrait sortir sur Via Stella pour les fêtes de la fin de l'année 2020. Ce doublage du film TERMINATOR2 va permettre d'enrichir le catalogue des œuvres audiovisuelles doublées en langue corse et susciter l'intérêt des corsophones du fait de la renommée internationale de ce film. C'est également un moyen de donner accès à la langue à un public plus large, de façon ludique et attrayante, et de valoriser son image dans un contexte contemporain et moderne.

Les différentes phases du processus de réalisation d'un projet de doublage



Les autres réalisations de l'association pour la période 2019-2020 sont le doublage et la diffusion sur Via Stella :

- ✓ du film « L'histoire de Noël » (14 comédiens, 10 jours de studio, 60 mn de programme) ;
- ✓ de 20 épisodes de la série « Leonard » (8 comédiens, 28 jours de studio, 160mn de programme) ;

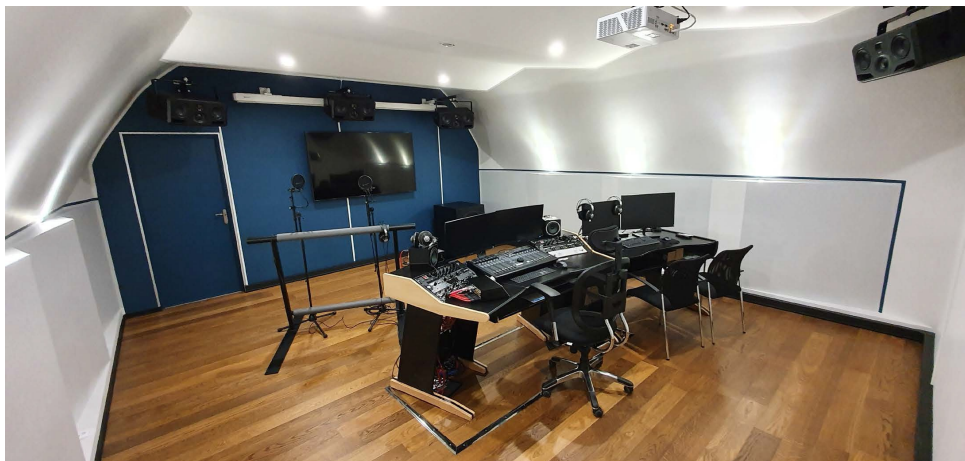
et l'enregistrement de voix off pour l'application Lingue Vive : 3 comédiens, 4 jours de studio.

3. OBJET DE LA DEMANDE

Afin de répondre à cette demande de programmes, de donner une vraie lisibilité à la structure et de continuer son développement, FIURA MOSSA a pour projet de réaliser un studio d'enregistrement et de mixage professionnel consacré au doublage en langue corse.

Ce studio permettra également l'organisation de formation aux métiers du doublage et d'échanges en particulier avec les scolaires (ateliers de doublage) et l'Université de Corse.

La structure sera située dans les locaux du Centre culturel Una Volta au centre de Bastia avec lequel une convention a été passée pour la location des locaux. Cette implantation permettra également des synergies avec les activités d'Una Volta.



Le projet de studio regroupe l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement des opérations réalisées (matériel d'enregistrement et d'audition professionnels, de synchronisation des dialogues...).

Le fonctionnement de la structure donnera lieu à la création d'un à deux emplois à temps complet en sus de l'équipe actuel qui comprend un technicien de l'image et du son, un traducteur-adaptateur-formateur, une secrétaire et un trésorier.

4. BASE JURIDIQUE DE L'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

La demande de l'association FIURA MOSSA repose, d'un point de vue juridique, sur le règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général qui stipule que l'ensemble des aides accordées au titre de ce régime ne peut dépasser 500 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs.

5. ELEMENTS FINANCIERS

Les travaux d'aménagement du studio d'enregistrement et de mixage, concernent notamment l'isolation acoustique des locaux loués par l'association au Centre culturel Una Volta et l'acquisition et l'installation d'équipements techniques en vue de l'opérationnalité du studio. Le devis prévisionnel des travaux liés à ce projet est de 142 603,49 € TTC. Il se décline comme suit :

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX STUDIO DE MIXAGE FIURA MOSSA	
A2 - Second œuvre	60 710,73 €
A3 - Electricité, plomberie, climatisation...	10 120,00 €
A4 - Equipements techniques et logiciels studio	62 672,76 €
B- Etudes MO, acousticien, contrôle...	5 500,00 €
C-Assurances	3 600,00 €
COÛT TOTAL TRAVAUX ET EQUIPEMENTS (TTC)	142 603,49 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération mentionne un apport propre de l'association de 22 523,49 € (15,79 % du budget) lié aux recettes de son activité, notamment la vente de DVD des films et des dessins animés doublés en langue corse.

L'opération a également bénéficié d'un soutien de l'ADEC à hauteur de 50 000 € (taux d'intervention : 35,06 %) dans le cadre du dispositif IMPRESA SI.

PLAN DE FINANCEMENT STUDIO DE MIXAGE FIURA MOSSA		
Ventes de marchandises	15,79%	22 523,49 €
Collectivité de Corse	49,09%	70 000,00 €
ADEC (IMPRESA SI)	35,06%	50 000,00 €
Cotisations	0,06%	80,00 €
COÛT TOTAL TRAVAUX ET EQUIPEMENTS (TTC)	100,00%	142 603,49 €

L'association, dans le cadre du dispositif CAPI (Corse Active Pour l'Initiative), un nouvel outil dont la finalité est de soutenir la création et le primo développement des TPE, a également bénéficié d'un prêt à taux zéro sur 5 ans de 30 000 €.

Les activités de l'association (cf. article 2) sont également soutenues à hauteur de 68 000 € par an dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2020-2022 avec la Collectivité de Corse - direction de la langue corse (votée par l'Assemblée de Corse).

Le prévisionnel des aides publiques à recevoir par l'association FIURA MOSSA sur la période 2018-2020 s'élèvent à 219 832,50 €.

	2018	2019	2020
CAPI (prêt à taux 0%) équivalent ESB		à définir	
ADEC (Impresa Si)		23 810,83 €	26 189,17 €
CONVENTION CDC (Langue Corse)			34 000,00 €
CONVENTION. CDC (Culture) à venir			70 000,00 €
CDC (Festa di a lingua)	5 832,50 €		
		TOTAL	219 832,50 €

7. MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Le montant de la subvention d'investissement qu'il vous est proposé d'allouer pour financer les travaux d'aménagement et d'équipement de ce studio d'enregistrement et de mixage professionnel s'élève à **70 000 €** (soixante-dix mille euros) sur la base d'un taux d'intervention de **49,09 %** des dépenses éligibles évaluées à **142 603,49 TTC** (cent quarante-deux mille six cent trois euros et 49 cts) qui sera payé selon les modalités suivantes :

- ✓ Versement par mandatement d'un premier acompte de 30 % du montant de la subvention d'un montant de **21 000 €** (vingt et un mille euros) à la notification de la présente convention sur attestation du commencement d'exécution de l'opération,
- ✓ Autres acomptes et solde, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, au prorata du taux d'intervention **49,09 %** appliqué aux dépenses réalisées, au vu des factures certifiées conformes par le Président de l'association FIURA MOSSA ou toute personne habilitée attestant de l'avancement de l'opération. Le versement du solde sera également conditionné à une visite de fin de chantier par un membre habilité de la Collectivité de Corse actant la conformité de la réalisation de l'opération.

Le versement des fonds sera effectué dans la limite des crédits de paiement inscrits au programme 4423, section investissement - compte 2422.

8. LES PIECES CONSTITUTIVES DE L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Le dossier fourni à l'appui de la demande, en l'absence de règlement, comporte les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de demande de subvention datée du 19 septembre 2019 ;
- ✓ La présentation de l'équipe et des activités de l'association FIURA MOSSA ;
- ✓ Le programme de développement 2020-2022 de l'association FIURA MOSSA ;
- ✓ La liste des partenariats envisagés et les accords obtenus ;
- ✓ Le contrat de location des locaux du centre culturel Una Volta ;

- ✓ Le budget prévisionnel et le plan de financement des travaux du studio de doublage ;
- ✓ Les devis des entreprises choisies ;
- ✓ Le budget de l'association pour l'année 2020 ;
- ✓ La liste des aides publiques obtenues par l'association sur les 3 dernières années ;
- ✓ Les statuts de l'association FIURA MOSSA et le récépissé de déclaration en préfecture ;
- ✓ Le RIB de de l'association FIURA MOSSA.

Il vous est donc proposé :

- ✓ D'approuver le projet de convention de soutien, à conclure entre la Collectivité de Corse et l'association FIURA MOSSA, relatif à la création d'un studio d'enregistrement et de mixage professionnel consacré au doublage en langue corse, tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention et à conduire toutes les procédures afférentes dans la mesure où la Collectivité de Corse en lien avec les services de l'Etat se chargera de l'information auprès de la Commission Européenne ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les éventuels avenants sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter les engagements financiers conventionnellement prévus ;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **70 000 €**, à imputer sur le fonds « Culture - Investissement 4423 », à l'association FIURA MOSSA sur la base du règlement de la Commission européenne n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.